RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABCONSULT
Société à responsabilité limitée au capital social de 3.000 euros
Siège social : 111 Avenue Victor Hugo
75016 Paris
RCS Paris 491 016 655
(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES EN DATE DU 12 JUIN 2025

Le 12 juin 2025,

Madame Huguette AMSELLEM BENAROUCHE, détenant 9 parts ;
Monsieur Jean-Pierre AMSELLEM, détenant 9 parts ;
Madame Stéphanie AVISSARA, détenant 10 parts ;
Monsieur Amir AVISSARA, détenant 2 parts.

seuls associés de la société ABCONSULT,

détenant ensemble l'intégralité des 30 parts sociales du capital et des droits de vote de la Société, et statuant dans le cadre d'une assemblée générale conformément à l'article 24 des statuts, ont adopté les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Nomination d'un co-gérant

Les associés de la Société décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts :

Monsieur Bernard AMSELLEM, né le [redacted] à [redacted] demeurant 74 rue de Bercy – Paris (75012).

En qualité de co-gérant de la Société qui exercera ses fonctions à compter de ce jour pour une durée indéterminée. Sauf décision ultérieure des associés, le mandat ne sera pas rémunéré.
Les frais engagés par Monsieur Bernard Amsellem dans l'exercice de son mandat lui seront remboursés par la Société sur présentation de justificatifs.

Monsieur Bernard AMSELLEM déclare accepter les fonctions de co-gérant de la Société telles que décrites dans les statuts et satisfaire à toutes les conditions requises par les lois et règlements applicables pour leur exercice.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des associés.

[redacted]

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

Les associés confèrent au porteur d'un original, de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des présentes décisions, tous pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires prévues par la loi.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des associés.

De ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par l'ensemble des associés.

Madame Huguette AMSELLEM BENAROUCHE

[redacted]

Monsieur Jean-Pierre AMSELLEM

[redacted]

Madame Stéphanie AVISSARA

[redacted]

Monsieur Amir AVISSARA

[redacted]

Monsieur Bernard AMSELLEM

Bon pour acceptation du mandat de co-gérant

Bon pour acceptation du

[redacted]